



Bureau de la Coopération Interuniversitaire

Ce programme d'échange d'étudiants établi entre la France et le Canada (Québec) permet à des étudiants inscrits dans un établissement universitaire français de poursuivre une partie de leurs études dans un établissement universitaire du Québec (l'établissement d'accueil) **pendant un semestre ou une année universitaire.**

SITE WEB DE RÉFÉRENCE : <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/> rubrique « Je suis inscrit dans un établissement étranger » et « Je choisis un établissement d'accueil > Choisir > Conditions d'admissibilité supplémentaires »

Le respect des procédures et des délais indiqués par le Service des Relations Internationales (SRI Artois) est indispensable à la bonne réalisation de votre candidature.

CONTACT Service des Relations Internationales – Université d'Artois

Université d'Artois
9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS cedex
Amandine RYCKEWAERT
03 21 60 38 58
mobilite-horseurope@univ-artois.fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- ▶ Pour une mobilité en Licence, Avoir complété **au moins une année d'études à temps plein dans la formation à laquelle vous êtes inscrit(e) à l'université d'Artois.**
- ▶ Rester inscrit(e) à l'Université d'Artois à temps plein dans cette même formation pendant le séjour dans l'établissement d'accueil ; (Attention, les étudiants inscrits à l'ESPE ne sont pas éligibles aux échanges de l'Université d'Artois).
- ▶ Posséder un dossier académique solide (relevés de notes universitaires);
- ▶ Maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil ;
- ▶ Obtenir auprès de votre Coordinateur Relations Internationales de l'Université d'Artois l'approbation des choix de cours que vous comptez suivre dans l'établissement d'accueil ;
- ▶ Satisfaire aux exigences particulières imposées par l'Université d'Artois et par l'établissement d'accueil.

AVANTAGES

En participant au programme d'échanges BCI, vous :

- ▶ Restez inscrit(e) à l'Université d'Artois et ainsi vous acquittez les droits de scolarité habituels à l'Université d'Artois, et non ceux de l'établissement d'accueil ;
- ▶ Bénéficiez de la reconnaissance des crédits obtenus dans l'établissement d'accueil pour fins d'obtention de votre diplôme à l'Université d'Artois ;
- ▶ Le cas échéant, vous continuez à recevoir l'aide financière à laquelle votre statut d'étudiant vous donne droit à l'Université d'Artois (bourse sur critères sociaux du CROUS...) et pouvez obtenir une aide financière à la mobilité internationale.

A SAVOIR

- ▶ Les frais de transport et de séjour sont à la charge des participants néanmoins des bourses de mobilité existent.
- ▶ Lors de votre demande de visa (après avoir reçu l'acceptation par l'établissement québécois) : L'Ambassade du Canada en France vous demandera de prouver que vous pouvez subvenir à vos besoins à hauteur d'environ 800 € par mois.
- ▶ Les universités québécoises proposent des offres de logement (**cf sites web BCI et des universités**)

Équivalence des études en France et au Québec

- ▶ Les diplômes de premier cycle (Licence et DUT) en France correspondent au diplôme de Baccalauréat au Québec.
- ▶ Le diplôme deuxième cycle (Master) en France correspond au diplôme de Maîtrise au Québec.

Liste des 11 établissements participants au programme BCI sont (liste non contractuelle) :

Etablissements francophones

Université Laval (Québec) : www.bi.ulaval.ca

École Polytechnique (Montréal) : www.polymtl.ca

Université de Sherbrooke : www.usherbrooke.ca

Université du Québec à Montréal : www.uqam.ca

Université du Québec à Trois-Rivières : www.uqtr.ca

Université du Québec à Rimouski (campus de Rimouski et Lévis) : www.uqar.ca

Université du Québec en Outaouais (campus de Gatineau - Mont-Laurier - Maniwaki - Saint-Jérôme) : www.uqo.ca

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue : www.uqat.ca

École nationale d'administration publique (campus de Gatineau, Montréal, Québec, Saguenay, Trois-Rivières) : www.enap.quebec.ca

École de technologie supérieure (Montréal) : www.etsmtl.ca

Etablissement anglophone : Bishop's University (Lennoxville) : www.ubishops.ca

Niveau linguistique requis: Lettre d'un enseignant d'anglais spécifiant que votre niveau linguistique est suffisant pour étudier dans un établissement anglophone.

DÉMARCHES PERSONNELLES PRÉALABLES A VOTRE CANDIDATURE

- 1/ Consultez la section « Équivalence des études en France et au Québec » (au recto de ce document) pour connaître le niveau d'études québécois qui correspondra à votre niveau d'études en France l'année de votre mobilité.
- 2/ Consultez le site internet BCI afin de :
 - o Dans « **Je choisis un établissement d'accueil > Choisir > Conditions d'admissibilité supplémentaires** », pour chacune des universités du programme, consulter les « **programmes d'études ouverts aux étudiants hors-Québec** »;
 - o Consulter les **exigences particulières** imposées par les établissements qui vous intéressent (pré-requis académiques et linguistiques, établissements à placer en 1^{er} choix, etc.) ;
 - o **Repérer, dans un à trois établissements québécois de votre choix**, le programme d'études le plus proche possible (et donc pouvant être validé par votre UFR/IUT de l'Université d'Artois) de celui que vous devriez suivre à l'Université d'Artois l'année de la mobilité. A ce stade, vous ne pouvez repérer que les **noms des programmes et leur code** (pas leur contenu).
- 3/ Consultez ensuite le site internet du ou des établissements québécois concernés afin de connaître le **contenu des programmes d'études repérés** et retenez définitivement ceux qui sont le plus en adéquation avec votre formation à l'Université d'Artois l'année de votre mobilité.

CANDIDATURE - UNIVERSITÉ D'ARTOIS – Départ 1^{er} semestre, 2nd semestre ou année

4/ **Au plus tôt** : Soumettez au **Coordinateur Relations internationales** de votre UFR/IUT concerné l'année de la mobilité, la/les liste(s) des matières disponibles dans le(s) programme(s) retenu(s) **et établissez**, avec lui, **un choix de matières** totalisant **12 à 15 crédits** québécois par semestre (majorité des cas : obligation de 15 crédits à voir avec le coordinateur). Demandez **l'accord écrit de votre coordinateur** de la liste arrêtée : **Réalisez 1 liste de choix de cours signée par établissement choisi (1 à 3 établissements)**.

5/ Complétez le **formulaire de candidature** sur le site de l'université d'Artois « relations internationales » « étudier à l'étranger » et chargez tous les documents obligatoires dans ce formulaire (CV, Lettre de motivation, relevés de notes universitaires, liste-s de choix de cours BCI signée-s)

6/ Soumettez au **Coordinateur Relations internationales** de votre UFR/IUT concerné l'année de la mobilité, ce **formulaire de candidature pour signature**.

7/ Déposez **votre formulaire de candidature dûment signé au Service des Relations Internationales** de l'Artois **avec tous les documents exigés dans le formulaire de candidature** **DÈS QUE POSSIBLE ET POUR LE 21 JANVIER 2019 DERNIER DÉLAI.**

Attention, l'Université d'Artois mettra en place une étape de présélection en fonction du nombre de places disponibles et du nombre de candidature selon les établissements.

NB : Si vous souhaitez demander le programme BCI et faire d'autres vœux, alors BCI est obligatoirement votre 1er vœu. Les autres vœux seront traités selon possibilités (sans garantie) après réponse du programme BCI.

CANDIDATURE ÉTABLISSEMENT QUÉBÉCOIS

7/ Une fois votre dossier de candidature « Artois » reçu, retenu et contrôlé, le **Service des Relations Internationales vous communiquera votre code d'accès** afin de compléter votre formulaire de demande de participation au programme BCI.

Ce formulaire fait partie du dossier de candidature exigé par les établissements québécois (formulaire de demande de participation + documents complémentaires). Le SRI de l'Artois et votre coordinateur de faculté vous aideront à le constituer.

8/ Votre dossier sera envoyé pour la date indiquée sur le site BCI dans l'université constituant votre 1^{er} choix qui acceptera ou refusera votre candidature (entre mai et juillet).

9/ **Les Universités Québécoises font la sélection définitive** en envoyant une lettre d'acceptation aux étudiants concernés.